PROJETS ARTISANAT
FORMATION AMEUBLEMENT & DÉCORATION

PROGRAMME PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Plan de Prévention d'Eco-conception et Eco-contribution : se mettre en conformité

Code : GNQ.01.03-P - Mis à jour le 26/09/26

INTERVENANTS

Eric JOVIS ébéniste, référent éco-contribution pour Projets Artisanat

Jean-marc BARBIER consultant Plan de Prévention et Eco conception pour Ecomaison

PUBLIC CONCERNE

Artisans fabricants de l'ameublement, conjoints, salariés concernés

Accessibilité

Projets Artisanat est sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap.

Contactez-nous pour étudier les possibilités d'adaptations.

Durée

Cette formation se déroule sur une journée (7h)

Dates et horaires

9h00–12h30, 13h30-17h00

Lieu

Tarif

245 € net de taxes

Possibilité de prise en charge OPCO/FAFCEA selon critère en vigueur. Nous contacter

Effectif :

4 participants minimum,
10 participants maximum.

Modalités d'inscription

Les inscriptions se font via la fiche d'inscription stagiaires à retourner par courrier ou mail jusqu'à 15 jours avant la date du stage.
L'inscription est confirmée après vérification des prérequis, signature du devis et justificatifs de prise en charge.

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue du stage, les stagiaires seront capables de :

- Comprendre et maîtriser le cadre législatif : loi AGEC, Plan de Prévention et Eco-conception, Eco-organismes, Eco-contribution,
- Mettre en conformité leur entreprise = adhérer, déclarer, cotiser, réaliser un Plan de Prévention et Eco-conception, entamer une démarche d'Eco-conception, communiquer

PRE-REQUIS

- Aucun

CONTENU DE LA FORMATION :

Objectif 1 : Comprendre et maîtriser le cadre législatif

- Loi AGEC : les grands principes de la loi, les implications pour les entreprises : Identifiant Unique, Plan de Prévention et Eco-conception, Contribution et Communication
- Eco-organismes : leur rôle, les filières
- PPE : comprendre les principes et maîtriser les critères et modes de preuve, définition et objectifs
- Eco-contribution : comprendre les principes et maîtriser les modes de calcul, historique et accord sur barème adapté
- Communication : les obligations de communication envers les tiers et les opportunités qui en découlent, mentions obligatoires, allégations environnementales

Objectif 2 : Mettre en conformité son entreprise

- Eco-organismes : appréhender les mécanismes d'adhésion et de déclaration, réaliser son adhésion
- PPE : le plan filière Artisanat de l'Ameublement, adaptation et mise en œuvre dans l'entreprise
- Eco-contribution : qui et sur quelle base contribuer ? Comment contribuer ?
- Communication : exemples de communication adaptée

MOYENS PEDAGOGIQUES

Les procédés pédagogiques adoptés, visent à permettre aux apprenants de disposer de savoir-faire pratiques correspondant aux compétences professionnelles requises.
Une partie du programme pourra être ajustée en fonction des besoins exprimés par les stagiaires.

MOYENS TECHNIQUES

Salle équipée, accès à un ordinateur par stagiaire, éventuellement le document comptable "livre des ventes" du dernier bilan au format EXCELL ou CSV (pas de pdf)
Les supports pédagogiques fournis sous format numérique

SUIVI ET EVALUATION

Des séances de récapitulations collectives ou individuelles et une évaluation en fin de stage permettent de valider l'acquisition des connaissances et compétences.
Une feuille de présence est signée par le stagiaire par demi-journée.
Ces éléments permettent la remise d'un certificat de réalisation.

CONTACT :

Frédéric SERVEAU
Tél : 06 72 06 21 45 –
frederic.serveau@ameublement.com

Eurl PROJETS ARTISANAT - 120 avenue Ledru Rollin – 75011 PARIS

n° de Siret : 510 562 218 - Code NAF 7022Z TVA intracommunautaire : FR18 510 562 218
Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n° 11 75 55011 75
auprès du préfet de région Ile-de-France